



**CREST**

(Centre de Recherche en Economie et Statistique)

**Laboratoire de Sociologie Quantitative**

Timbre J350

3, Avenue Pierre Larousse

92240 MALAKOFF Cedex

☎ :33 (0)1 41 17 57 40

Télécopie :33 (0)1 41 17 57 55

E-mail (Secrétariat) : Masson @ensae.fr

DISPONIBILITÉ PARENTALE

ET

ACTIVITÉS FAMILIALES

LES EMPLOIS DU TEMPS FAMILIAUX

DANS LA FRANCE DES ANNÉES 1980 ET 1990

Laurent Lesnard

Sous la responsabilité scientifique de Alain Chenu

Mai 2003

# Sommaire

<b>1. LA PRESENCE PARENTALE A DOMICILE.....</b>	<b>6</b>
A. LA PRESENCE DES PARENTS A LEUR DOMICILE EST CONDITIONNEE PAR L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE .....	7
B. PRESENCE PARENTALE : LA PREEMINENCE DE LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ...	12
C. LES TYPES DE DISPONIBILITES PARENTALES DES COUPLES DE DOUBLE ACTIFS DEPENDENT C. LES TYPES DE DISPONIBILITES PARENTALES DES COUPLES DE DOUBLE ACTIFS DEPENDENT ESSENTIELLE	
<b>2. LES ACTIVITES FAMILIALES .....</b>	<b>28</b>
A. LES ACTIVITES FAMILIALES DANS LES ENQUETES EMPLOI DU TEMPS FRANÇAISES DE 1986 ET 1998 .....	29
B. LA DYNAMIQUE DE LA PARENTALITE : REPLI DES PERES, OMNIPRESENCE DES MERES .....	31
C. LE TEMPS FAMILIAL DES PARENTS CELIBATAIRES .....	43
<b>CONCLUSION LES INEGALITES D'ENGAGEMENT PARENTAL SELON LE GENRE DEMEURENT FORTES MALGRE UNE PLUS FORTE PARTICIPATION DES HOMMES.....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>48</b>

L'organisation quotidienne de la vie familiale demeure peu connue en dépit de toutes les enquêtes et de toute la littérature qui lui sont consacrées. En particulier, la disponibilité des parents auprès de leurs enfants, tout comme les activités communes à plusieurs membres d'une même famille, ont rarement été l'objet de travaux empiriques en France<sup>1</sup>, alors même qu'il est possible de les cerner à l'aide des enquêtes sur les emplois du temps que l'INSEE réalise assez régulièrement depuis 1966 (voir encadré page suivante pour une présentation de ces enquêtes).

Ce texte vise à décrire la présence parentale à domicile et les activités associant plusieurs membres de la famille, ainsi que leur évolution de 1986 à 1998. En effet, la description et l'analyse de la vie quotidienne familiale pose des problèmes rapidement insurmontables puisque la connaissance des emplois du temps de tous les membres d'une même famille est en théorie nécessaire pour appréhender le quotidien familial : de telles exigences sont incompatibles avec toute investigation par questionnaire, aussi bien du point de vue de la collecte (plus l'enquête est longue et exigeante et plus les non réponses augmentent) que de celui de l'analyse. Pour pallier ces difficultés, une première solution consiste à analyser le temps que les parents passent en présence d'au moins un enfant, autrement dit, de ne s'intéresser qu'aux seuls emplois du temps des parents, celui des enfants n'étant connu que par leurs interactions avec leurs parents. La mesure de ces activités familiales requiert que de l'information soit disponible sur les personnes prenant part aux activités décrites par les individus. Dans le cas contraire, la présence à domicile en début et fin de journée est susceptible de donner des informations sur la disponibilité des parents pour leurs enfants<sup>2</sup>. Les

---

<sup>1</sup> Le sociologue américain John Robinson fut le premier à élargir la notion de temps parental à l'ensemble des activités impliquant parents et enfants dans un ouvrage paru en 1977 (*How Americans Use Time: A Social-Psychological Analysis of Everyday Behavior*, Praeger, New York). Cette extension du parental fut très peu reprise, les tentatives les plus remarquables étant à mettre au compte de deux autres sociologues américains, Paul W. Kingston et Steven L. Nock qui dans deux articles reprirent cette conceptualisation des activités familiales et leur variation selon le travail professionnel des conjoints (Kingston P. W. et Nock S. L. (1987). "Time Together Among Dual-Earner Couples", *American Sociological Review* n°52, pp. 391-400 ; Nock S. L. et Kingston P. W. (1988). "Time with Children: The Impact of Couples' Work-Time Commitments", *Social Forces* n°67, pp. 59-85). Néanmoins, si leur conceptualisation du familial apparaît novatrice, d'importants problèmes d'effectifs (177 et 226 couples, ce qui limite la validité des durées moyennes estimées) et de méthodes (moindres carrés ordinaires, technique économétrique qui est biaisée lorsque la variable d'intérêt ne prend que des valeurs positives ou nulles comme les variables mesurant des durées) entachent leur travail explicatif. Plus récemment, Statistique Canada a publié des estimations de la durée des activités familiales (Silver, C. (2000), « Être présent : le temps que les couples à deux soutiens passent avec leur enfants », *Tendances sociales canadiennes*, été, pp. 25-29), basées sur l'enquête canadienne de 1995 qui malheureusement ne comporte qu'un carnet par ménage (les interactions conjugales ne peuvent donc pas être étudiées). Néanmoins, il apparaît que sociologues et statisticiens ont depuis longtemps mesuré des activités familiales plus larges que les seuls soins aux enfants et ce, à l'aide des enquêtes Emploi du Temps.

<sup>2</sup> La vigilance parentale relève du registre de l'attention d'un parent à l'égard de ses enfants, attention qui est difficile d'évaluer ; néanmoins, les conditions de disponibilité des parents permettent de distinguer plusieurs degrés associés au potentiel de vigilance parentale. La vigilance du parent à son travail représente le niveau le plus faible d'attention parentale et se caractérise par une indisponibilité élevée : les émotions ou états mentaux de la mère ou du père de famille qui, à l'aide des photographies disposées sur son bureau, consacre une partie de

enquêtes Emploi du Temps de 1986 et 1998 diffèrent à l'égard de l'information secondaire disponible : seule la première permet de connaître avec suffisamment de précision les interactions entre les parents et leurs enfants ; la disponibilité parentale est-elle connue aux deux dates.

L'enquête de 1986 permet d'évaluer la pertinence de l'utilisation de la présence à domicile comme indicateur de la disponibilité parentale. sommairement le lieu des activités familiales. L'espace domestique apparaît comme principalement affecté à la vie en commun, tout particulièrement pour les femmes (cf. Tableau 1)

Lieu	Homme	Femme
Lieu de travail professionnel	3%	20%
Espace domestique	41%	62%
Autre	22%	57%
Ensemble	21%	55%

**Tableau 1 – Part du temps familial sur le lieu de travail, à domicile et ailleurs (sommeil exclu).**

**Le temps passé en famille est présenté en détaille dans la deuxième partie.**

**Champ : Couples à deux actifs en emploi avec enfant (âge supérieur à 6 ans) un jour de semaine hors mercredi en 1985.**

En outre, il apparaît que trois heures sur quatre que les parents consacrent à leurs enfants prennent place dans l'espace domestique (cf. Tableau 2). Autrement dit, il existe une relation étroite entre l'espace domestique et la vie familiale : de tous les lieux de la vie quotidienne, il est le lieu le plus familial, mais il est également l'endroit où prend place l'écrasante majorité des activités familiales. Par conséquent, il semble que l'approximation de la disponibilité parentale par la présence à domicile est acceptable.

Lieu	Homme	Femme
Lieu de travail professionnel	6%	5%
Espace domestique	74%	75%
Autre	20%	19%
Ensemble	100%	100%

**Tableau 2 – Répartition du temps passé en famille selon le lieu (sommeil exclu).**

**Le temps passé en famille est présenté en détaille dans la deuxième partie.**

**Champ : Couples à deux actifs en emploi avec enfant (âge supérieur à 6 ans) un jour de semaine hors mercredi en 1985.**

son temps de travail professionnel à sa famille, situation décrite par François de Singly (Singly, F. de (2000), *Le soi, le couple et la famille*, Nathan, Paris, p. 170), restent sans conséquences concrètes sur ses enfants. Viennent ensuite la vigilance du parent occupé à une autre activité que le travail (courses, visite chez le médecin, etc.) dont la disponibilité peut être légèrement supérieure mais en tout cas non immédiate et la vigilance du parent qui est disponible immédiatement (un parent peut être disponible immédiatement mais n'assurer qu'une surveillance qui peut être assez lointaine, comme lorsque les enfants jouent dans le jardin). Enfin les interactions d'un ou des parents avec leurs enfants, degrés de vigilance et de disponibilité avérés les plus élevés, ou activités familiales.

Les résultats concernant la présence à domicile sont donc présentés dans une première partie, ce qui permet de dresser un panorama des interactions parents-enfants potentielles et de leur évolution entre 1986 et 1998. Le champ est celui des parents en emploi ayant des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ou le collège, de 6 à 15 ans. Plus particulièrement, on s'intéresse à la disponibilité parentale en début de journée et en fin de journée, les jours où les parents ont des obligations professionnelles et les enfants des obligations scolaires, mesurée par la présence des parents à domicile, l'emploi du temps des seuls parents étant observé. Les activités familiales sont ensuite présentées pour l'année 1986. Une tentative de comparaison avec l'année 1998 est

**Encadré : les enquêtes Emploi du Temps et la vie quotidienne**

Les enquêtes Emploi du Temps permettent d'étudier la vie quotidienne à l'aide d'un outil méthodologique novateur, le carnet, qui par certains aspects n'est pas très éloigné d'investigations plus qualitatives. François de Singly s'en est d'ailleurs fortement inspiré pour réaliser sa propre enquête, clairement orientée vers le qualitatif (Singly, F. de (2000). *Libres ensemble, l'individualisme dans la vie commune*, Nathan, Paris, p. 15). Les fondements du carnet d'activité ont été jetés par Alexander Szalai à l'occasion d'une enquête comparative de grande ampleur coordonnée par l'ONU (Szalai A. (1972), *The Use of Time*, Mouton, La Hague.). Le carnet est organisé autour du déroulement détaillé d'une journée (généralement la précision est comprise entre 5 et 15 minutes). Chaque ligne ou ensemble de lignes doit être associé avec une activité enrichie généralement par la description d'une activité annexe dite secondaire, les personnes en présence de qui ces activités sont réalisées, dans quel lieu et dans quel but. Contrairement aux enquêtes classiques qui demandent aux personnes interrogées d'estimer la durée consacrée à une série d'activités, le carnet ne requiert pas de telles estimations hasardeuses de durées mais repose simplement sur la retranscription par les personnes interrogées sur un carnet, avec leurs mots, de leur journée. Les calculs de durée sont à la charge du statisticien. La dimension chronologique du carnet constitue à ce titre un véritable support cognitif, libérant les personnes interrogées d'estimation de durées associées aux catégories d'analyse abstraites du sociologue, pour qu'ils se concentrent sur l'enchaînement des activités qu'ils ont réalisées au cours de la journée (et non au cours d'une journée type, concept une fois encore particulièrement abstrait).

Cependant, le carnet est loin d'être un enregistrement mécanique de la vie quotidienne. C'est au contraire un « récit de vie », selon l'expression de Alain Chenu (2001, « Vieillesse, genre et inégalités sociales dans la France des années 1980-1990 : le prisme des emplois du temps », *Cahiers du Genre*, n°31, pp. 9-37) : les individus lissent la description de leur journée et la perte minimale d'information qui en découle est largement compensée par le gain en robustesse. En effet, si la délimitation spatiale et temporelle du travail est généralement marquée, il en va tout autrement pour le reste de la vie quotidienne et tout particulièrement pour les activités interpersonnelles. En effet, prenons par exemple le cas d'une mère qui prépare le dîner tout en surveillant les devoirs de ses enfants. Elle peut être amenée à les délaissier un court instant pour mettre en route une lessive. En clair, la discontinuité consubstantielle à la vie quotidienne va être naturellement lissée par le processus narratif engendré par l'architecture du carnet d'activité. La dimension narrative n'est cependant pas exempte de défauts puisqu'elle mobilise des capacités rédactionnelles inégalement partagées par les personnes interrogées. Néanmoins, la grande liberté narrative laissée aux personnes interrogées reporte sur le registre lexical utilisé l'inégale maîtrise de la langue qui peut en outre être prise en considération au contraire des biais directement liés au degré d'abstraction des questions des enquêtes plus traditionnelles. Le problème classique de ce genre de questionnaire repose sur la difficulté d'estimer hors de tout contexte des durées associées à des classes d'activités abstraites comme le travail domestique ou les soins aux enfants qui relèvent plus des catégories d'analyse savantes des sociologues que du parler quotidien des individus auxquels sont destinées ces questions. L'information recueillie est alors inmanquablement entachée de biais importants liés à la difficulté de l'exercice qui consiste à s'appropriier les catégories d'analyse du sociologue qui sont généralement politiques, à estimer *ex-nihilo* des durées et enfin aux représentations du temps qu'il est considéré comme normal de consacrer à telle ou telle activité. La simplicité de la méthode du carnet basée sur la narration d'une journée présente ainsi bien des avantages sur de telles enquêtes : les durées cumulées ne peuvent dépasser vingt-quatre heures, seuls le début et la fin des activités sont nécessaires et non la durée, par ailleurs leur enchaînement naturel permet de les situer dans le vécu quotidien (ce qui n'est pas le cas du concept de semaine ou journée type utilisé dans l'enquête du Matisse, cf. Barrère-Maurisson M.-A. et Rivier S. (2000), « Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières informations et premières synthèses*, DARES, n° 20.1), enfin, l'orientation très générale de l'enquête associée au carnet limite la possible distorsion introduite par les représentations des individus sur la description de leurs pratiques. La philosophie des enquêtes Emploi du Temps est d'aider les personnes interrogées à reconstituer leur journée, le travail d'estimation de durées et de mise en relation des emplois du temps des membres d'une même famille restant à la charge de l'analyste. Vouloir obtenir directement des personnes interrogées des données complexes issues de catégories d'analyse sociologiques conduit à reporter tout le travail du sociologue aux personnes interrogées. La qualité des résultats obtenue par de telles enquêtes semble donc pour le moins discutable.

# 1. LA PRESENCE PARENTALE A DOMICILE

Les enquêtes Emploi du Temps réalisées par l'Insee permettent de connaître la présence à domicile des personnes enquêtées. Lorsque celles-ci vivaient en couple, le conjoint a également été systématiquement interrogé aussi bien à l'enquête de 1985-86 qu'à celle de 1998-99. Les différences méthodologiques entre ces deux enquêtes ne devraient pas biaiser l'étude des changements intervenus de 1986 à 1998<sup>3</sup>. Les critères retenus pour l'étude de la présence parentale en début et en fin de journée (6 – 9h et 16 – 21h) sont les suivants : seuls les jours de semaine hors mercredi sont retenus ; les familles doivent avoir au moins un enfant entre 6 et 15 ans (inclus) mais pas d'enfants de moins de 6 ans ; la journée renseignée doit être classée comme une journée normale de travail<sup>4</sup>. Le nombre de familles satisfaisant ces différents critères selon la situation professionnelle et familiale de ses membres est sensiblement plus élevé en 1986 qu'en 1998 (Tableau 3).

Type de famille	1985-86	1998-99
Familles monoparentales féminines	67	56
Familles monoparentales masculines	15	7
Familles biparentales avec un actif occupé <sup>5</sup>	180	94
Familles biparentales avec deux actifs occupés	336	249

**Tableau 3 – Nombre de familles observées**  
**Source : INSEE, enquêtes Emploi du Temps**

Les résultats concernant les familles monoparentales avec à leur tête un homme seront présentés à titre indicatif mais ne peuvent être interprétés vu la faiblesse des effectifs. Les résultats détaillés figurent en annexe à la fin de ce document.

---

<sup>3</sup> En 1985, l'éventuel conjoint du membre du ménage de plus de 15 ans tiré au sort par la méthode Kish était également interrogé ; en 1998, tous les membres de plus de 15 ans du ménage tiré au sort ont été interrogés ce qui, à taille d'échantillon à peu près comparable, se traduit par un plus grand nombre de conjoints interrogés en 1985. La précision de l'information dans le carnet n'est pas identique puisqu'elle est de 5 minutes en 1985 contre 10 en 1998. Cette dernière différence n'est susceptible de biaiser les comparaisons entre les deux dates que lorsque le sujet de l'étude concerne des activités de faible durée, ce qui n'est pas le cas ici.

<sup>4</sup> Sept types de journées sont possibles : journée normale de travail, journée semi-travaillée, jour de repos légal ou férié non travaillé, jour de repos légal ou férié travaillé, jour de congé maladie, journée de congé (vacances) et autre cas (pour les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle).

<sup>5</sup> L'actif occupé est toujours l'homme. Sa conjointe est inactive ou bien a cessé toute activité (à la retraite ou retirée des affaires).

## A. La présence des parents à leur domicile est conditionnée par l'activité professionnelle

Le principal déterminant de l'absence à domicile est en toute logique l'activité professionnelle des parents. Les figures 2 et 3 (p. 7) permettent de visualiser la présence à domicile des parents entre 6 et 9h et 16 et 21h pour les couples avec un et deux actifs occupés : à chaque moment de la période considérée (en abscisses) correspond une décomposition de l'ensemble des couples selon la présence qu'ils assurent à domicile, à savoir absence des deux parents, présence de la mère seule, présence du père seul et présence des deux parents (en ordonnées). Les deux graphiques supérieurs représentent le mode de présence parental des couples où seuls les pères sont actifs occupés et ce pour les deux dates, 1986 et 1998 : la faible surface jaune suggère une présence parentale (composée presque uniquement d'une présence exclusive de la mère combinée à une présence des deux parents) très importante en début comme en fin de journée. En revanche, dès lors que les deux parents travaillent (graphiques situés dans la partie inférieure), la présence parentale diminue alors qu'un rééquilibrage des contributions des deux parents s'opère sans toutefois atteindre l'égalité. Ces graphiques des présences instantanées des parents à domicile mettent en évidence la symétrie des début et fin de journées ainsi que les conséquences d'un double engagement professionnel des parents, à savoir une moindre présence totale et une disponibilité plus également partagée.

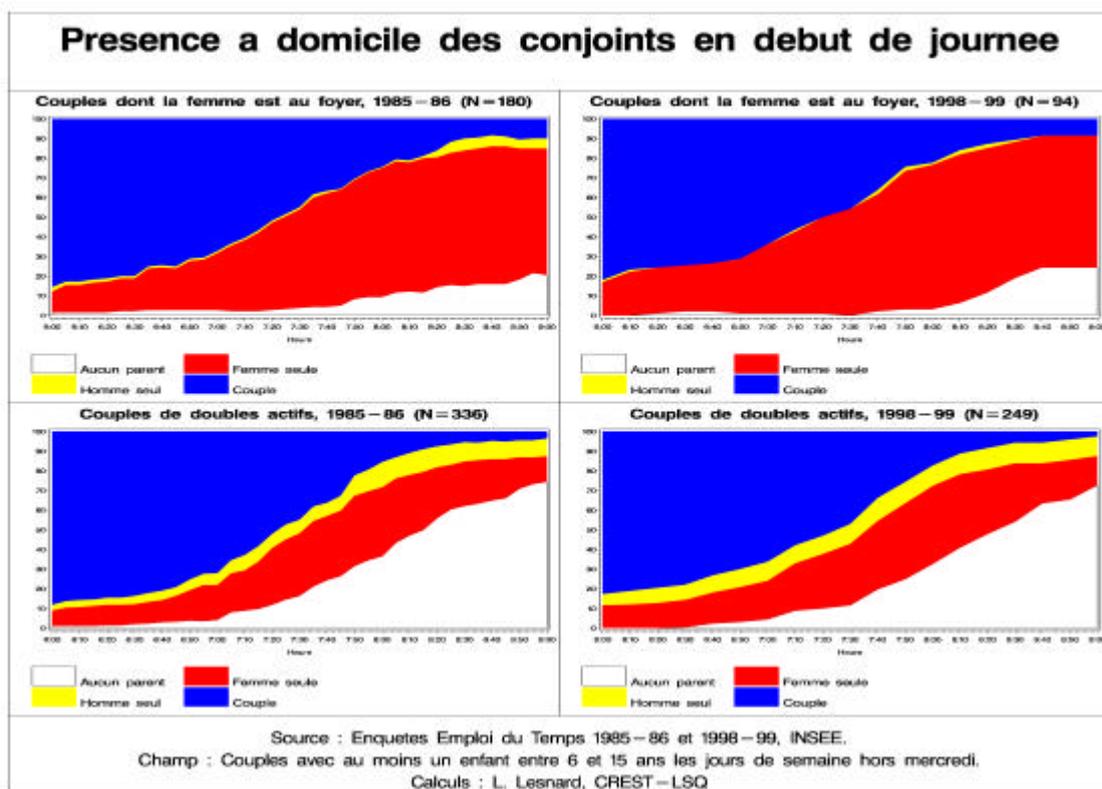
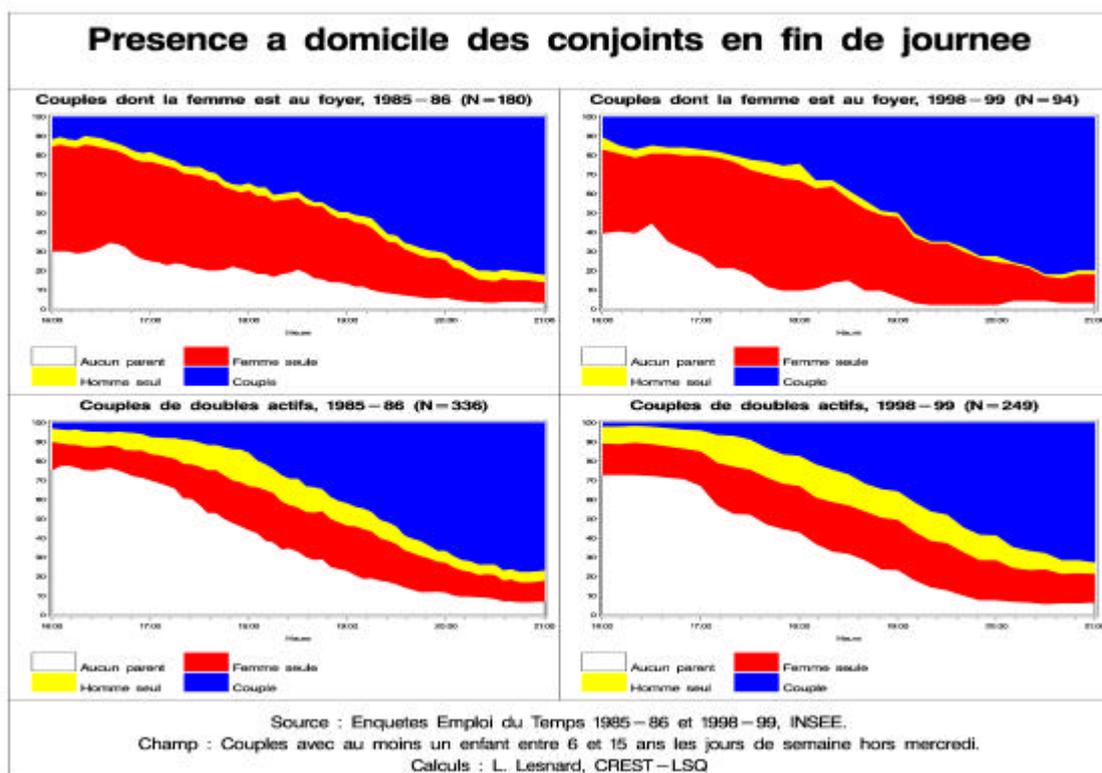


Figure 1 – Présence parentale entre 6 et 9h selon le nombre d'actifs en 1986 et 1998

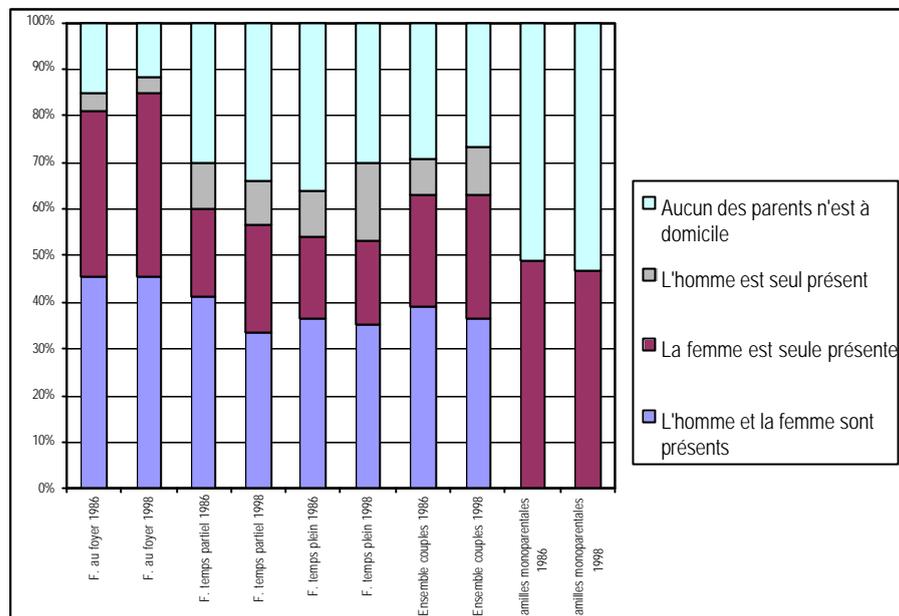


**Figure 3 – Présence parentale entre 16 et 21h selon le nombre d’actifs en 1986 et 1998**

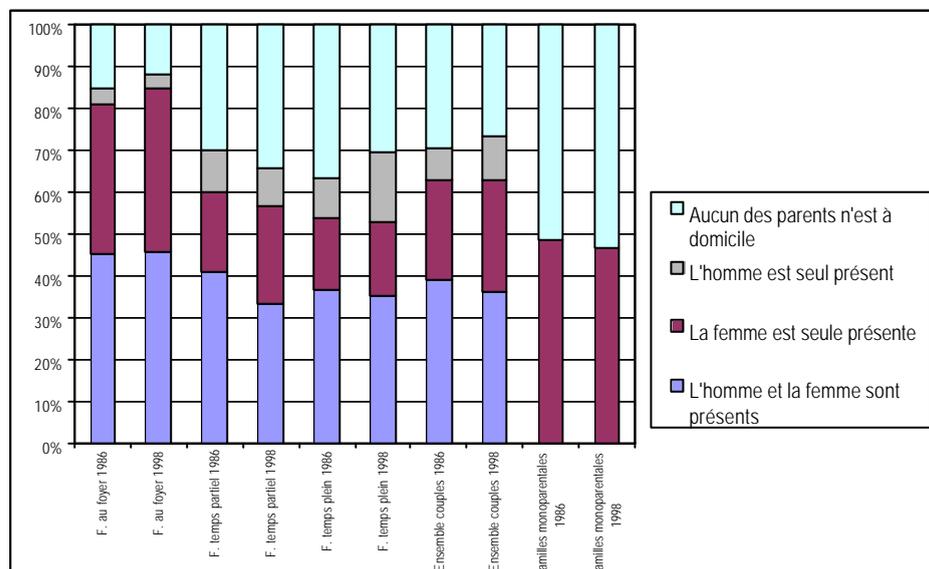
Les graphiques 4 et 5 représentent les grandes tendances de la présence à domicile selon le type de contrat des mères<sup>6</sup> : le travail à temps partiel des femmes améliore légèrement la présence parentale en 1986 et 1998 en début de journée ; en fin de journée, cette amélioration n’est valable qu’en 1986, les couples de double actifs occupés assurant une présence légèrement supérieure en 1998. Si la présence moyenne des mères célibataires n’est pas très éloignée de celle assurée par les couples de doubles actifs à temps complet en début de journée, l’écart se creuse entre 16 et 21h. Les mères célibataires sont en moyenne présentes la moitié de chaque période considérée, en 1986 et 1998. Les graphiques décomposant ces résultats pour chaque heure de la journée se trouvent dans l’annexe D pp. 58-65. La différence entre mères au foyer et les autres mères n’apparaît qu’à partir de 8h où les mères inactives restent majoritairement à leur domicile. En effet, la présence parentale totale reste presque inchangée entre 6 et 8h mais la composition de cette présence change radicalement à partir de 7h avec le départ des pères pour leur travail, les mères assurant alors la majeure partie de la présence parentale. Les différences entre les mères célibataires et celles qui vivent en couple et qui travaillent apparaissent minimales entre 6 et 8h et se creusent légèrement entre 8 et 9h.

<sup>6</sup> Il convient de distinguer la durée de travail rémunéré de la journée concernée par le carnet du type de contrat de travail : une femme qui travaille à temps partiel peut libérer son mercredi après-midi, ce qui signifie que la durée de ses autres journées de travail va être proche d’un temps complet.

Pour la période 16-21h, la disponibilité augmente progressivement entre 16 et 20h pour diminuer sensiblement ensuite. Comme la Figure 1 le montrait déjà, la présence des couples autres que ceux dont la mère est au foyer s'avère faible jusqu'à 18h. L'écart entre les familles monoparentales et les autres familles ne diminue pas au cours de cette période, la présence des mères célibataires culminant à 70% en moyenne entre 19 et 20h contre 90-95%.



**Figure 4 – Evolution de la présence parentale à domicile entre 6 et 9h 1986 – 1998**



**Figure 5 – Evolution de la présence parentale à domicile entre 16 et 21h 1986 – 1998**

Ces premières constatations sont confirmées par les durées de présence parentales mesurées sur l'ensemble des deux périodes.

La présence parentale totale à domicile entre 16 et 21h des couples dans lesquels seul l'homme travaille s'élève à 4h15 pour 1986 et 4h25 pour 1998 (cf. le tableau A 2 p. 49). Les

femmes au foyer sont présentes sans leur conjoint en moyenne 1h47 en 1985 et près de 2h en 1998 contre une présence masculine moyenne en solitaire de 12 minutes en 1985 et 10 minutes en 1998. La présence simultanée des deux parents s'élève à 2h16 en 1986 et 2h17 en 1998. Le modèle de division traditionnelle du travail se caractérise donc par l'omniprésence de la mère et la rareté de la présence du père seul à domicile. Cette forte dissymétrie s'est un peu accrue de 1986 à 1998, probablement parce que les femmes au foyer, dont le nombre est en diminution, présentent des caractéristiques de plus en plus typées (faible niveau de formation, notamment).

Lorsque les deux conjoints travaillent, la présence maternelle moyenne est moitié plus faible que si la mère est au foyer, 54 minutes en 1986 et 65 en 1998 ; et la présence paternelle est plus importante, 29 minutes en 1986 et 39 minutes en 1998 (cf. le tableau A 3 p. 50). La présence conjointe des parents est de 33 minutes en 1986 et de 40 minutes en 1998. Au total, la présence des conjoints à leur domicile entre 16 et 21h est, aux deux dates, inférieure d'une heure à celle des familles où l'homme est en emploi et la femme au foyer. Cette diminution s'accompagne également d'une déformation de la structure de la présence à domicile : la présence de l'homme à domicile, qu'il soit seul ou avec sa conjointe augmente relativement à la présence totale. Une complémentarité, certes limitée, semble donc se développer entre les parents lorsqu'ils travaillent tous les deux.

La prise en compte du travail à temps partiel des mères se fonde sur le type de leur contrat de travail : ce n'est donc pas la durée de travail observée la journée renseignée qui est prise en considération ; une femme qui travaille à temps partiel peut tout à fait avoir travaillé une journée pleine (une autre qui a un emploi à temps plein peut tout autant n'avoir que partiellement travaillé la journée renseignée). L'impact du travail à temps partiel des femmes sur la structure de la présence à domicile s'avère assez complexe. En 1986, très peu de femmes travaillent à temps partiel (8 %) et la distinction entre salariée à temps complet ou partiel n'entraîne pas de différences dans la présence de chaque conjoint à domicile. En revanche, il apparaît que sur les 25 femmes qui travaillent à temps partiel, la majorité d'entre elles (18 soit 70 %) n'ont pas choisi ce type de contrat. Les différences dans la présence maternelle sont peu marquées selon cette distinction, contrairement à la présence des hommes qui s'élève à 37 minutes lorsque le temps partiel de la femme est imposé, contre 10 minutes lorsqu'il est choisi. La présence simultanée des conjoints à domicile diffère également selon ce critère : lorsque le temps partiel est imposé, la présence parentale est de 2h contre 2h19 lorsqu'il est choisi. Il semble que le « libre choix » du temps partiel féminin soit souvent le fruit de l'intériorisation de la contrainte que représente un faible engagement masculin dans les activités domestiques. Il va aussi de pair, semble-t-il, avec des horaires adaptés aux contraintes familiales qui consistent principalement dans une présence au domicile après l'école. Lorsque le temps partiel est choisi, les horaires permettent à la mère d'être présente dès la fin de l'après-midi et donc d'accueillir enfants et conjoint. Au contraire, les temps partiels imposés ont pour conséquence de limiter la présence de la mère qui est relayée par son conjoint à domicile, seul, ce qui diminue également mécaniquement le temps de présence

simultanée des deux conjoints. Par rapport aux femmes inactives, les mères qui travaillent à temps partiel sont présentes une heure de moins en moyenne. En 1998, les mères qui travaillent à temps partiel sont plus nombreuses (100 soit 47 %) ; leur présence à domicile est légèrement plus élevée (15 minutes) que celle des femmes en emploi à temps complet, corrélativement, la présence seule des pères est plus faible : les pères sont plus présents à domicile lorsque les mères travaillent à temps complet et au final, la présence totale est alors légèrement plus élevée (10 minutes). La présence à domicile des travailleuses à mi-temps diminue de 10 minutes entre 1986 et 1998 et l'écart avec les mères au foyer se creuse et passe d'une heure à près d'une heure et demi. Si l'origine du travail à temps partiel est considérée, alors il apparaît que ce type d'emploi est en 1998 plus souvent choisi que contraint<sup>7</sup> (69 soit 69 %) et que la motivation principale du choix du temps partiel est de s'occuper de ses enfants (65 %). La durée moyenne de présence à domicile des mères qui ont choisi un temps partiel pour cette raison est plus élevée que lorsque le temps partiel est imposé de même que la présence masculine est légèrement plus faible. Une fois encore, un temps partiel imposé va de pair avec une présence des pères un peu plus importante ce qui se traduit également par une présence totale plus élevée que pour les temps partiels choisis.

Il semblerait donc que la solution choisie pour faire face aux contraintes temporelles de deux emplois du temps professionnels influence non seulement la structure de la présence à domicile mais également le volume : lorsque les couples choisissent la solution du temps partiel féminin, alors la présence des mères augmente bien par rapport à celles qui travaillent à temps complet, mais s'accompagne d'une diminution de la présence des pères ; au contraire, lorsque la solution adoptée repose sur la recherche d'une complémentarité temporelle entre conjoints, la présence des mères et celle des pères convergent (l'égalité est presque atteinte en 1998) et la couverture temporelle parentale s'avère finalement même légèrement supérieure à la solution du temps partiel.

La présence à domicile des mères qui élèvent seules leurs enfants tout en exerçant une activité professionnelle rémunérée s'élève en moyenne à un peu moins de 2h30 en 1986 et 1998, ce qui est comparable à la présence totale assurée par les mères qui vivent en couple et qui travaillent et qui s'élève à environ 2h40 en 1986 et 1998 (cf. le tableau A 4 p. 52). Les mères qui élèvent seules leurs enfants travaillent plus souvent à temps complet qu'à temps partiel. En 1986, les quatre femmes à la tête d'un foyer monoparental qui travaillaient à temps partiel n'ont pas choisi ce type de contrat alors qu'en 1998, le travail à temps partiel est motivé par la volonté de s'occuper de ses enfants pour la moitié d'entre elles, ce qui se traduit effectivement par une présence plus importante à leur domicile de 23 minutes par rapport aux femmes qui n'ont pas choisi de travailler à temps partiel et de 1h20 par rapport aux femmes qui travaillent à temps complet. La durée de la présence parentale des mères célibataires qui exercent une activité professionnelle apparaît très proche des mères qui vivent en couple et travaillent.

---

<sup>7</sup> La notion de « choix » du type de contrat de travail doit être bien entendu assortie de réserves (cf. M. Maruani, Travail et emploi des femmes, Paris, La découverte).

Ces résultats valent également pour le début de journée : les familles dans lesquelles les mères sont inactives sont très présentes entre 6 et 9h (un peu plus de 2h50 en 1986 et 1998), la présence parentale totale s'avère être dans ces familles supérieure d'un plus d'une heure à celle observée dans les familles caractérisées par un double engagement professionnel et d'un peu plus d'une heure et demi à la présence des mères célibataires. Les femmes qui vivent en couple et qui travaillent à temps partiel sont un plus présentes que celles qui travaillent à temps complet en 1986 (25 mn) : l'écart diminue cependant de moitié en 1998 (11 mn). Les motivations du travail à temps partiel n'ont pas de conséquences majeures sur la présence parentale à domicile qui reste très légèrement plus élevée lorsque le temps partiel est imposé et non choisi (pour s'occuper de ses enfants). La présence des mères célibataires qui travaillent à temps partiel n'est pas significativement plus élevée que celle des mères célibataires à temps complet.

## **B. Présence parentale : la prééminence de la catégorie socioprofessionnelle**

### Les cadres ne compensent que partiellement leur moindre présence le soir par celle du matin

Les exigences résultant des horaires de travail habituels dans telle ou telle profession ont une forte incidence sur la disponibilité des parents auprès des enfants. Il apparaît ainsi que dans l'enquête de 1986, les cadres et les indépendants ne sont présents en moyenne qu'environ 40% de la plage horaire 16-21h, ce qui fait des familles dans lesquelles la mère est au foyer et le père est cadre les familles dont la présence parentale est la plus faible avec un total de 4h contre 4h30 pour les pères employés ou ouvriers (qualifiés ou non). Les résultats pour 1998-99 sont à peu près les mêmes à la différence près que la présence à domicile totale (i.e. seul et avec leur conjointe) des cadres diminue d'une demi-heure pour atteindre 1h24. En outre, toutes les catégories de salariés voient leur présence à domicile (totale des hommes) augmenter excepté les cadres. En début de journée et en 1986, les cadres et non salariés sont légèrement plus présents (respectivement 1h44 et 1h40) que les employés et ouvriers, qualifiés ou non (respectivement 1h18 et 1h05). Ce résultat n'est plus que partiellement valable en 1998 : la présence des cadres à domicile diminue de 15 minutes, sans rejoindre toutefois la durée de présence des employés et ouvriers qualifiés ; la présence des pères employés et ouvriers non qualifiés diminue sensiblement entre 1986 et 1998.

Les conséquences de la catégorie socioprofessionnelle sur la présence parentale apparaissent encore plus considérables pour les couples de doubles actifs. La présence des pères cadres en fin de soirée se révèle être la plus faible de toutes les catégories socioprofessionnelles et diminue même entre 1985 et 1998 où ils ne sont battus que par les pères non salariés dont la présence chute brutalement entre les deux dates contrairement aux autres PCS dont la présence augmente considérablement. Au final, les cadres passent 1h50 en moyenne chez eux contre près de 3h pour les employés et ouvriers qualifiés et autour de 2h20 pour les autres salariés. L'examen de la présence parentale à domicile en fin de journée selon le niveau social

de la femme révèle un schéma similaire : les employées et ouvrières, qu'elles soient qualifiées ou non, apparaissent les plus disponibles, les enseignantes mises à part. Ces dernières sont les plus présentes à domicile toutes catégories confondues en 1986 mais sont devancées par les employées et ouvrières non qualifiées en 1998. Néanmoins, les disponibilités individuelles donc totales des conjoints s'égalisent dans les familles dont la mère est enseignante, ce qui suggère une transformation de l'influence de cette profession sur la répartition de l'astreinte parentale. Les familles dans lesquelles la mère est cadre ou exerce une profession intermédiaire présentent la durée moyenne de présence maternelle la plus faible en 1986 comme 1998 qui atteint à cette date là 2h10 contre 3h12 pour les employées et ouvrières non qualifiées. En revanche, sur la période 6-10h, ces résultats s'inversent partiellement. Ce sont les couples dans lesquels l'homme ou la femme est cadre que la présence s'avère être la plus élevée en 1986 et 1998 (cf. le tableau B 5 p. 53). Cependant, la présence matinale des cadres ne leur permet pas de compenser leur absence le soir eu égard à la faiblesse de l'écart observé le matin (stable sur la période 1986-98). La même remarque est également valable pour les mères : les mères cadres sont les moins présentes en 1986 comme en 1998, avec une présence maternelle totale de 4h23 contre 5h15 pour les employées et ouvrières non qualifiées qui voient leur présence à domicile progresser.

Des résultats similaires, que la faiblesse des effectifs rend toutefois plus fragiles, prévalent pour les familles monoparentales. En 1986, les enseignantes semblent avoir un avantage sur les autres mères célibataires, tout particulièrement sur les rares femmes cadres ou non salariées.

La durée de travail induite par la profession des conjoints qui travaillent semble être le principal déterminant de la présence parentale à domicile. Ainsi, la présence parentale à domicile reflète les évolutions observées sur le marché du travail. En premier lieu, l'inversion du gradient travail-loisir<sup>8</sup> (les cadres ont une durée de travail rémunérée plus élevée que les employés et ouvriers, ce qui était auparavant le contraire) se traduit par une moindre présence parentale. La répartition dans la journée du travail professionnelle est également différente entre les cadres et les autres employés : leur journée de travail est décalée, commence plus tard le matin et se termine par conséquent plus tard le soir<sup>9</sup>. La durée et la répartition dans la journée du travail semblent donc conditionner étroitement la disponibilité des parents. La présence parentale reflète fidèlement ces évolutions : la plus grande présence en début de journée ne compense pas les horaires de travail plus tardifs en fin de journée (cf. le tableau B 5 p. 53). Cette situation tend à se dégrader, l'écart entre la présence parentale totale des pères cadres et celle des employés et ouvriers (qualifiés ou non) passe d'une dizaine de minutes en 1986 à plus d'une demi-heure en 1998 : la disponibilité parentale augmente pour toutes les PCS sauf pour les cadres et les indépendants. Enfin, l'avantage pour les femmes actives d'être

---

<sup>8</sup> Gershuny J. (2000). *Changing Times: Work and Leisure in Postindustrial Society*, Oxford University Press, Oxford, notamment p.7 et pp.219-221.

<sup>9</sup> Chenu A. (2002). « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Économie et Statistique* n°352-353, pp. 151-167.

enseignante apparaît très nettement en 1986, puisqu'une telle profession leur permet d'assurer une présence extensive ; cependant, la spécificité de ces familles se transforme radicalement en 1998 puisqu'elles apparaissent en moyenne comme les plus égalitaires.

Les durées de présence à domicile selon le niveau de diplôme apparaissent étroitement liés à ceux observés dans les différentes classes sociales. Plus le diplôme des pères est élevé et plus leur présence est élevée le matin et moins élevée le soir, en 1986 comme en 1998, que leur conjointe exerce une activité professionnelle ou non. Cette corrélation du niveau de diplôme et de la présence à domicile est moins forte pour les mères. De manière générale, les corrélations sont moins tranchées, les différences de diplôme se traduisant par des écarts de durées de présence parentale assez ténus. Cependant, la présence à domicile totale en fin de matinée des familles où le père est diplômé de l'enseignement supérieur stagne autour de 3h alors qu'elle augmente considérablement dans les autres familles. Ce résultat s'observe également en 1998 pour les mères, ce qui indique une certaine convergence des contraintes temporelles liées au diplôme et à la position socioprofessionnelle dans les couples de double actifs occupés. En ce qui concerne les mères célibataires, la quasi-totalité d'entre-elles s'avère très faiblement diplômée en 1985 et la relation qui vient d'être décrite précédemment se vérifie également en 1998 pour ces familles, mais dans des proportions moindres.

Les conséquences des autres dimensions de la vie quotidienne sur la disponibilité parentale se révèlent très restreintes.

Les autres dimensions susceptibles d'influencer la présence parentale à domicile s'avèrent n'avoir pas de répercussions significatives. En particulier, la composition de la fratrie n'apparaît pas avoir d'influence sur la disponibilité des parents. En effet, la configuration de la fratrie, selon que tous les enfants ont moins de 10 ans, plus de 10 ans ou bien qu'elle comporte à la fois des enfants d'âge inférieur et supérieur à 10 ans, semble n'avoir d'influence sur la présence parentale à domicile que pour les mères célibataires dans le sens d'une plus grande présence parentale lorsque les enfants ont tous moins de 10 ans.

La densité urbaine de la zone environnant le domicile n'influence pas la durée moyenne de la présence des parents lorsqu'ils sont tous deux actifs occupés. Les résultats sont moins clairs pour les couples dont seul l'homme est actif occupé. Les petites villes (moins de 100 000 habitants) se caractérisent par une présence deux fois plus importante des pères en 1986 comme en 1998 en fin de journée. En ce qui concerne les mères, les extrêmes, c'est-à-dire l'agglomération parisienne et les communes rurales, semblent favoriser la présence maternelle au domicile en 1986, ce qui se traduit par une présence parentale totale plus élevée que dans les autres tranches urbaines. Ce résultat n'est que partiellement valable en 1998 : la présence parentale totale est certes plus élevée dans les extrêmes urbains mais l'écart est beaucoup plus réduit et ce n'est plus vrai de la présence de la mère seule qui est la plus élevée dans les zones fortement urbanisées. La validité de cette loi des extrêmes repose sur une présence conjointe plus importante des couples résidant dans une commune rurale. La présence à domicile des mères célibataires semble croître à mesure que la densité urbaine diminue. L'examen de la

présence parentale selon le type d'habitation permet de préciser la logique à l'œuvre. Le type d'habitation n'a pas d'influence significative sur les familles dont les deux conjoints exercent une activité professionnelle. En revanche, en 1986 comme en 1998, la présence parentale totale des familles dont seul le père est actif occupé est plus élevée lorsque leur habitation est individuelle pour la période 16-21h. Cette présence supérieure provient principalement de la présence conjointe des parents, plus élevée dans les maisons individuelles que dans les appartements. Ce résultat explique la présence parentale élevée des familles qui résident dans les communes rurales et suggère par ailleurs l'existence d'un modèle parisien sensiblement différent. Enfin, les mères célibataires qui résident dans un logement individuel passent significativement plus de temps chez elles entre 16 et 21h.

Enfin, la nationalité semble n'avoir pas d'influence majeure sur la disponibilité parentale pour autant que l'on puisse interpréter les durées de présence du petit nombre de parents non français<sup>10</sup>. Pour les couples dans lesquels la mère n'exerce pas d'activité professionnelle, la présence parentale totale des couples français (le père ou la mère) en 1986 est inférieure d'une demi-heure le matin et supérieure d'une vingtaine de minutes le soir et inférieure d'une dizaine de minutes aux autres couples. Un schéma à peu près comparable est à l'œuvre en 1998. Pour les couples de double actifs, les parents d'origine étrangère s'avèrent plus présents que ceux d'origine française en 1998 le soir (environ 30 minutes de plus en 1998 contre 10 minutes de moins en 1986), le matin étant comparable pour les deux populations. Cependant, le faible nombre de parents d'origine étrangère ne permet pas d'assurer que les différences observées soient statistiquement significatives. Au final, la nationalité ne semble donc pas avoir de conséquences significatives sur la présence à domicile.

### Les mères célibataires et l'aide

Les mères célibataires qui exercent une activité professionnelle apparaissent comme étant le type de famille qui offre le moins de présence parentale totale à domicile dans l'absolu : les mères célibataires ont-elles recours à de l'aide extérieure pour faire face à leurs exigences professionnelles et parentales ? Le recours à une aide extérieure augmente entre 1986 et 1998 et passe de 31 à 46 % (cf. le tableau B 6 p. 57). La présence à domicile des mères célibataires aidées est plus importante en 1986 que pour celles qui ne le sont pas, même si les âges des enfants sont pris en compte. Globalement, le recours à une aide rémunérée apparaît particulièrement minoritaire : en 1986, ce sont des parents qui ont aidé le plus les mères célibataires et en 1998, des amis. Différentes aides peuvent se cumuler mais il semble que l'aide provienne presque exclusivement du même groupe de personne (famille ou amis).

---

<sup>10</sup> Le faible nombre de couples n'ayant pas la nationalité française n'autorise pas de distinction dans la catégorie « Autre » qui comporte notamment les parents qui ont été naturalisés français, l'objectif n'étant évidemment pas de mesurer l'effet d'une nationalité sur la disponibilité mais de cultures différentes.

## **C. Les types de disponibilités parentales des couples de double actifs dépendent essentiellement de l'homogamie socioprofessionnelle**

L'exercice d'une activité professionnelle apparaît donc comme le déterminant majeur de la disponibilité parentale. En particulier, la position dans l'espace social mesurée par la catégorie socioprofessionnelle s'avère décisive. Cependant, si les durées de présence parentale selon la catégorie socioprofessionnelle mises en évidence révèlent des niveaux différents, il n'est pas certain que ces différences concernent systématiquement les représentants des classes sociales. Autrement dit, quelques individus assez atypiques dans chaque groupe peuvent créer une différence artificielle de niveau de présence à domicile sans qu'aucune différence majeure n'existe réellement entre les classes sociales. Afin de mieux appréhender la logique de la présence des parents à leur domicile, il est nécessaire d'inverser totalement la perspective : il ne faut plus partir des déterminants supposés mais des types de présences parentales à domicile observées. Si ces formes de présences parentales<sup>11</sup> ont pour déterminant principal les classes sociales, alors la catégorie socioprofessionnelle des conjoints aura bien des conséquences sur la nature de leurs disponibilités parentales.

Etant donné l'omniprésence parentale observée dans les familles dans lesquelles les mères n'exercent pas d'activité professionnelle, les types de présences parentales des seules familles de doubles actifs occupés vont être mis en évidence.

La première étape réside donc dans l'élaboration d'une taxinomie de la présence des parents à leur domicile. Une fois les formes de présence parentales décrites, leurs principaux déterminants seront exposés.

### Taxinomie des présences parentales à domicile

L'obstacle principal repose sur la comparaison d'emplois du temps, point de passage inévitable pour la création d'une typologie, qui nécessite donc de mesurer des différences entre emplois du temps, autrement dit d'établir une métrique, une distance entre horaires. Une méthode nouvelle, fondée théoriquement sur la nature sociale du temps, est appliquée ici. En bref, la comparaison de deux emplois du temps est basée sur le rythme collectif, i.e. sur leur position relative au sein du rythme collectif<sup>12</sup>. Les emplois du temps qui nous intéressent ici ont trait à la présence des parents à leur domicile qui peuvent être représentés par un processus unidimensionnel dans un espace composé de quatre états : aucun parent n'est

---

<sup>11</sup> Les formes de présences parentales à domicile sont des groupes de couples qui présente une certaine homogénéité par rapport au mode d'organisation de leur disponibilité parentale. Ces formes ne sont pas données et doivent être mises en évidence.

<sup>12</sup> Pour une présentation détaillée, voir Lesnard L. (2002). « The Work Arrangements of French Dual-Earner Couples in the 80's and 90's », *Document de travail du Crest*, n°2002-45. Cette méthode de comparaison d'emplois du temps peut être vue comme un cas particulier des techniques d'alignement optimal (Optimal Matching Analysis), développées initialement en biologie pour décrypter l'ADN.

présent à domicile, seule la mère est présente, seul le père est présent et les deux parents sont présents. Le rythme collectif est déterminé par le degré de rareté des transitions entre ces quatre états à chaque moment de la journée. Par exemple, la présence à domicile en milieu de matinée ou d'après-midi est rare pour un actif occupé, à moins qu'il ne travaille de nuit par exemple. Cette rareté, qui est relative, permet d'attribuer une distance élevée entre un tel individu et un autre qui est absent pendant cette même période. La distance totale entre les emplois du temps de deux individus (les individus statistiques sont ici des couples) est au final la somme des distances à chaque moment de la journée.

La comparaison de tous les couples deux à deux pour les enquêtes de 1986 et 1998 réunies<sup>13</sup> donne un système de distance qui est ensuite soumis à un algorithme de classification ascendante hiérarchique<sup>14</sup> afin d'identifier des groupes homogènes de présence parentale. Huit types de présences parentales à domicile sont ainsi repérés pour la période 1986-1998.

Classe	N	Femme seule	Homme seul	Couple	Présence totale	Pourcentage de la présence due à la femme	Pourcentage présence totale matin	Pourcentage présence totale soir	Pourcentage présence totale début et fin de journée
1	28%	1:21	0:43	5:17	7:23	65%	65%	65%	65%
2	23%	2:03	0:41	4:27	7:12	75%	78%	44%	57%
3	8%	3:21	1:54	2:29	7:46	64%	74%	51%	60%
4	9%	4:05	2:40	4:26	11:13	60%	59%	83%	74%
5	5%	5:31	1:24	4:14	11:11	80%	93%	65%	75%
6	5%	2:19	4:50	4:38	11:48	32%	96%	56%	71%
7	17%	5:30	1:15	5:28	12:15	82%	77%	79%	78%
8	5%	6:24	6:01	4:53	17:20	52%	83%	81%	82%
	100%	3:09	1:35	4:43	9:29	68%	74%	63%	67%

**Tableau 4 – Durées de présence moyenne des parents à domicile selon les types de disponibilités parentales**

La Figure 2 p. 18 représente la disponibilité des parents dans chacune des huit classes. Il apparaît que chaque type de présence parentale à domicile présente des caractéristiques en termes de combinaisons de présence parentale selon le moment considéré assez claires, ce qui indique une bonne adéquation de la distance utilisée à la nature du problème.

<sup>13</sup> L'analyse aurait pu être conduite sur les deux enquêtes séparément. Cependant, eu égard à la faiblesse des échantillons et à la relative stabilité des modes de présence parentale, il a semblé préférable de réunir les deux enquêtes ce qui offre entre autres avantages d'avoir des groupes plus robustes et de pouvoir comparer aisément les éventuels changements intervenus entre les deux enquêtes.

<sup>14</sup> L'algorithme de classification utilisée ici est la méthode bêta-flexible (proposée par Lance, G. N. et Williams, W. T. (1967). « A General Theory of Classification Sorting Strategies. 1. Hierarchical Systems » *Computer Journal* n°9, pp. 373-380 et évaluée par Milligan, G. (1989). « A study of the beta-flexible clustering method », *Multivariate Behavioral Research*, n°24, pp. 163-176) qui offre l'avantage de ne pas favoriser l'émergence de groupes de même taille comme l'algorithme de Ward et qui permet de choisir un coefficient de lissage des données.

# Types de presence parentale a domicile en 1985 et 1998

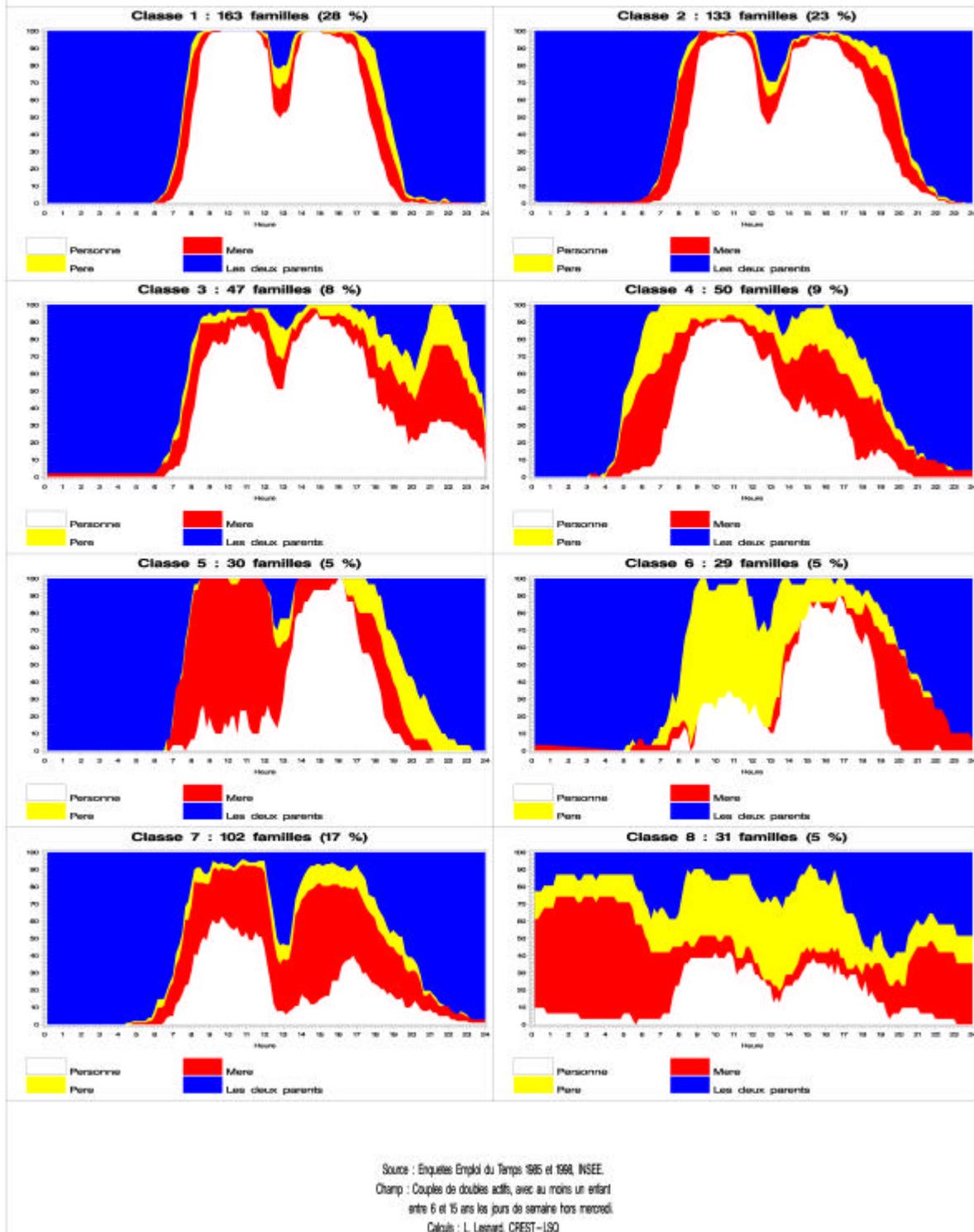


Figure 2 – Les huit types de présences parentales identifiées en 1986 et 1998.

Les deux premières classes se distinguent par une présence totale relativement faible (mesurée approximativement par la superficie de la zone avec des rayures horizontales) et une présence individuelle de chaque conjoint faible, l'essentiel de la présence à domicile étant assuré par les deux conjoints simultanément. Les principales différences entre ces deux classes ressortissent pour l'essentiel de la moindre présence en fin de journée assurée par les couples de la deuxième classe, vraisemblablement en raison d'horaires de travail extensifs : le retour des conjoints intervient entre 17 et 18h dans le premier groupe contre 18-19h dans le second. Ces deux types de présence parentale représentent un peu moins de la moitié de l'échantillon. La troisième classe peut également être analysée comme une accentuation des différences entre les deux premières classes : le travail doit y être plus extensif et par conséquent, la présence en fin de journée n'est plus assurée simultanément par les parents mais par l'un d'entre eux, voire pas du tout puisqu'une proportion non négligeable de couples n'assurent aucune présence à domicile entre 20h et minuit. La classe 4 poursuit ces évolutions encore plus loin : la présence simultanée des conjoints diminue au profit d'une présence individuelle des conjoints plus marquée, ce qui se traduit par une présence parentale totale plus élevée.

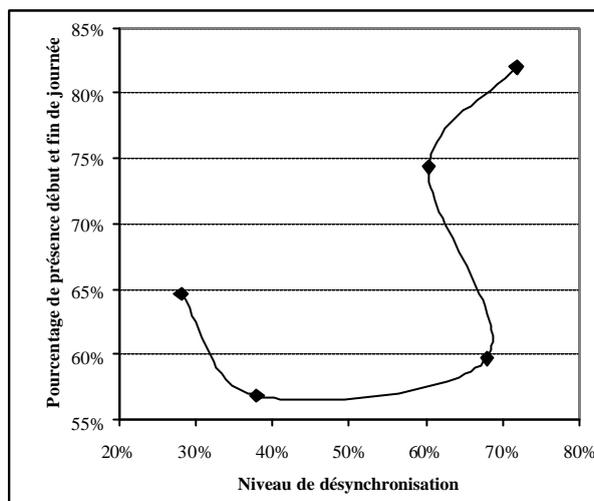
Les classes 5 et 6 apparaissent symétriques : la première se caractérise par une présence parentale de la mère seule le matin alors que c'est le père qui se trouve seul à domicile le matin dans la deuxième. La classe 7 se distingue par une présence extensive de la mère tout au long de la journée alors que la classe 8 présente un niveau de présence parentale totale très élevé composé presque exclusivement de présence individuelle des parents. Le dernier type de présence parentale atteste donc de l'existence d'une organisation des parents à leur domicile de type « relais », dont l'importance n'est pas négligeable puisqu'elle atteint 6 % de l'échantillon.

En dehors des journées qui semblent n'avoir été que partiellement travaillées par l'un des conjoints, c'est-à-dire les journées 5, 6 et 7, il apparaît que le type de présence parentale à domicile le plus synchronisé, le type 1, n'est pas celui qui assure la meilleure présence en début et fin de journée (cf. Tableau 4) : les organisations caractérisées par un relais des parents à domicile, le type 8, assurent une présence parentale en début et fin de journée de près de 20% supérieur (81% contre 65%) au type 1, et atteint de ce fait le niveau de présence assuré par les familles dont la mère est au foyer. Néanmoins, pour que la complémentarité parentale puisse être réellement efficace, un degré de désynchronisation de présence à domicile des parents très élevé est nécessaire : en somme, du point de vue de la présence à domicile des parents aux horaires stratégiques pour les enfants scolarisés (6-9h et 16-21h), les types d'organisations les plus efficaces se situent aux extrêmes, la désynchronisation totale des présences à domicile s'avérant à cet égard proche de la perfection<sup>15</sup>. Au final, une relation

---

<sup>15</sup> Du point de vue de la théorie économique, Becker a démontré que le modèle de division du travail entre conjoints le plus efficace était celui de la femme au foyer et de l'homme actif occupé, chacun se spécialisant dans une tâche et donc maximisant ses compétences et par là même les gains de la famille. Néanmoins, le modèle Beckerien, outre toutes les objections dont il a été l'objet, ne semble que très partiellement exact eu égard à l'oubli de deux éléments cruciaux : l'école et la répartition des horaires de travail dans la journée.

quadratique (en U) semble exister entre désynchronisation et présence à domicile en début et fin de journée (cf. Figure 3).



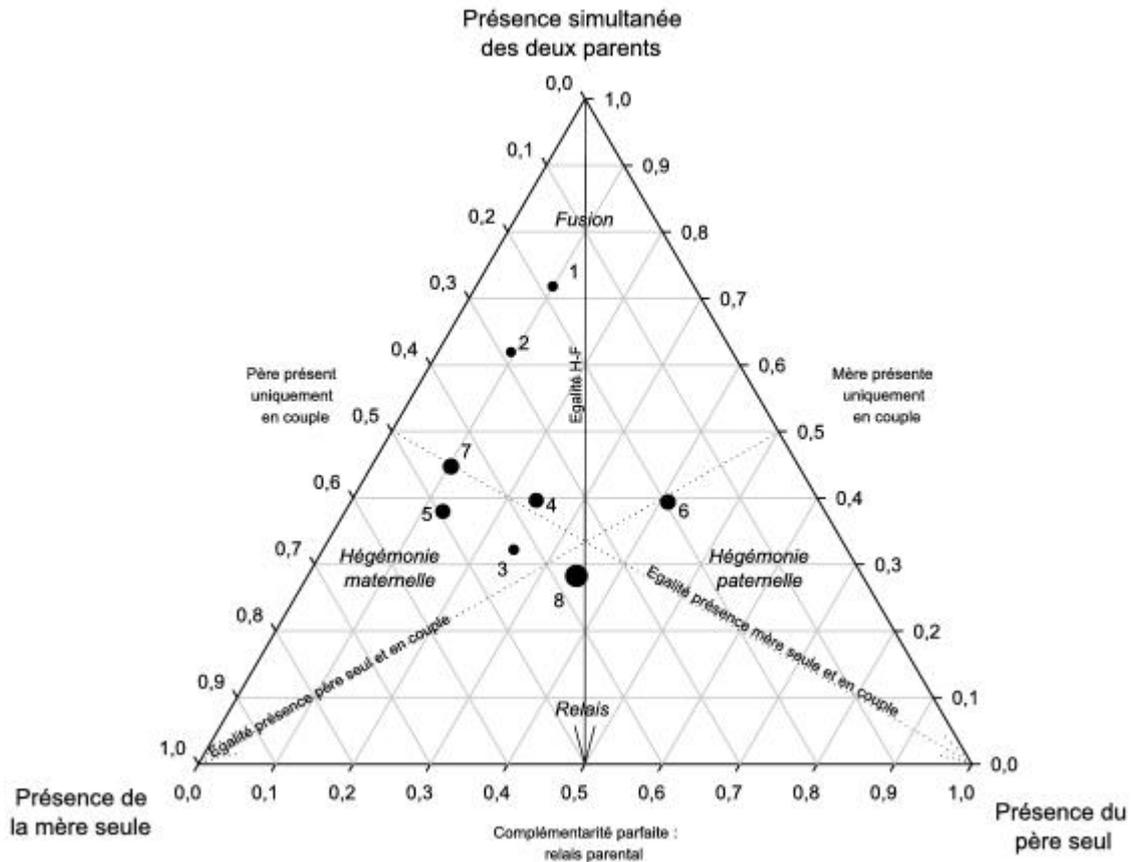
**Figure 3 – Niveau de désynchronisation des présences parentales à domicile (types 1-4 et 8) et présence totale en début et fin de journée**

Le graphique suivant synthétise les caractéristiques principales des différents types de présence parentale. Les classes 1 et 2 se retrouvent sans surprise proche du pôle fusionnel de la présence parentale à domicile et légèrement à gauche de la frontière matérialisant une stricte égalité de présence de la mère et du père, ce qui souligne une légère prééminence de la femme dans ce type d'organisation parentale. Les classes 4 et 7 se situent à la frontière de ce premier cadran indiquant la plus grande présence de la mère par rapport à son conjoint. Les classes 3 et 5 quittent le cadran de la fusion parentale pour celui de l'hégémonie maternelle, définie pour la mère par une présence seule supérieure à celle observée à celle en couple et par l'inverse pour le père. Logiquement, la classe 6 se retrouve-elle dans le cadran de l'hégémonie paternelle. Enfin, la dernière classe, celle qui affiche la présence parentale totale la plus élevée, se situe dans le cadran du relais parental et s'avère également la classe la plus proche du centre de gravité du triangle qui marque l'égalité des trois types de présence parentale. Globalement, la diminution de la présence conjointe des parents s'accompagne d'une augmentation de la couverture parentale de la journée. La concentration de la moitié des classes à proximité de la base du triangle (présence simultanée des deux conjoints – présence de la mère seule) souligne la prééminence du modèle dans lequel le père n'est présent à domicile qu'en compagnie de sa compagne. Mis à part la classe 8 qui s'approche le plus de

---

L'école rend la disponibilité d'un conjoint à domicile particulièrement coûteuse (coût d'opportunité, i.e. le salaire qui aurait pu être gagné en travaillant) et on pourrait montrer aisément qu'il est possible d'optimiser les revenus du travail tout en laissant inchangée la production domestique (ménage, repas, enfants, etc.), en décalant les horaires de travail des conjoints (un des effets est d'augmenter le salaire horaire des conjoints puisque le décalage a pour conséquence d'engendrer inmanquablement des heures travaillées la nuit). Autrement dit, d'un strict point de vue économique, ce sont les ménages de type 8 qui sont les plus efficaces, et non le modèle de la femme au foyer.

l'égalité des présences totales des pères et des mères, seule la classe 6 se situe dans la zone de plus grande présence totale du père par rapport à la mère. Bien que la présence ne puisse pas présager du degré d'interaction effectif entre parents et enfants, la disponibilité parentale reste un attribut essentiellement féminin.



**Figure 4 – Principales caractéristiques des huit types de présence parentale mis à jour.**

**Lecture :** chaque point représente une classe, la taille du point étant proportionnelle à la présence totale moyenne de la classe décomposée selon la proportion de présence parentale imputable à la mère seule, au père seul et aux conjoints. Les cadrans sont délimités par des pointillés.

#### Plus d'égalité et de complémentarité en 1998

Deux sortes d'évolutions temporelles entre 1986 et 1998 sont possibles à l'intérieure d'une même type de présences parentales à domicile :

- les proportions de couples représentés dans chaque type, relativement à la taille des échantillons de 86 et 98, peuvent être différentes selon la période : il est ainsi possible de déterminer l'évolution de fond affectant la disponibilité parentale (disparition de certains types au profit d'autres, en d'autres termes, les changements inter-types) ;
- les différentes durées de présence parentale propre à chaque période peuvent être différentes, ce qui permet de diagnostiquer les évolutions de chaque type (autrement dit les changements intra-types).

Un simple tableau croisé fait apparaître une sur-représentation des couples de 1986 dans la classe 1 et une sous-représentation des couples de 1986 dans les classes 4 et 8, les autres classes ayant les mêmes proportions de couples les deux années.

Une modélisation log-linéaire<sup>16</sup> des effectifs de chaque type selon la date de l'enquête permet de valider statistiquement ces évolutions (voir p. 58 pour plus de détails). Les types de présences parentales 4 et 8 tendent donc à gagner du terrain sur le premier type : la présence parentale totale progresse grâce à une redistribution des rôles entre conjoints, au détriment du modèle très fusionnel et au profit d'une plus grande complémentarité des parents.

Classe	1985								1998							
	N	Femme seule	Homme seul	Couple	Présence totale	Tps travail Homme	Tps travail Femme	Part de la présence due à la femme	N	Femme seule	Homme seul	Couple	Présence totale	Tps travail Homme	Tps travail Femme	Part de la présence due à la femme
1	32%	1:19	0:38	5:26	7:24	8:36	7:51	67%	23%	1:25	0:53	5:03	7:22	8:55	8:20	61%
2	23%	1:56	0:34	4:39	7:10	8:44	7:44	77%	22%	2:13	0:51	4:12	7:17	9:42	8:06	72%
3	8%	3:31	1:32	2:43	7:47	8:58	6:48	70%	8%	3:09	2:23	2:12	7:45	9:53	8:09	57%
4	7%	3:33	2:41	4:28	10:43	8:22	7:39	57%	11%	4:31	2:40	4:25	11:37	8:35	7:21	63%
5	5%	5:29	1:35	4:01	11:07	9:07	6:12	77%	6%	5:35	1:12	4:29	11:16	8:53	5:34	82%
6	5%	2:27	4:30	4:07	11:05	7:21	7:45	35%	5%	2:08	5:20	5:22	12:50	7:58	7:40	29%
7	17%	5:26	1:03	5:25	11:55	6:30	3:37	84%	18%	5:36	1:31	5:33	12:41	8:18	5:06	79%
8	4%	6:30	7:12	5:36	19:19	8:48	6:28	47%	7%	6:20	5:04	4:18	15:43	9:18	7:58	56%
	100%	2:57	1:24	4:51	9:13	8:16	6:52	70%	100%	3:27	1:50	4:35	9:52	9:00	7:21	66%

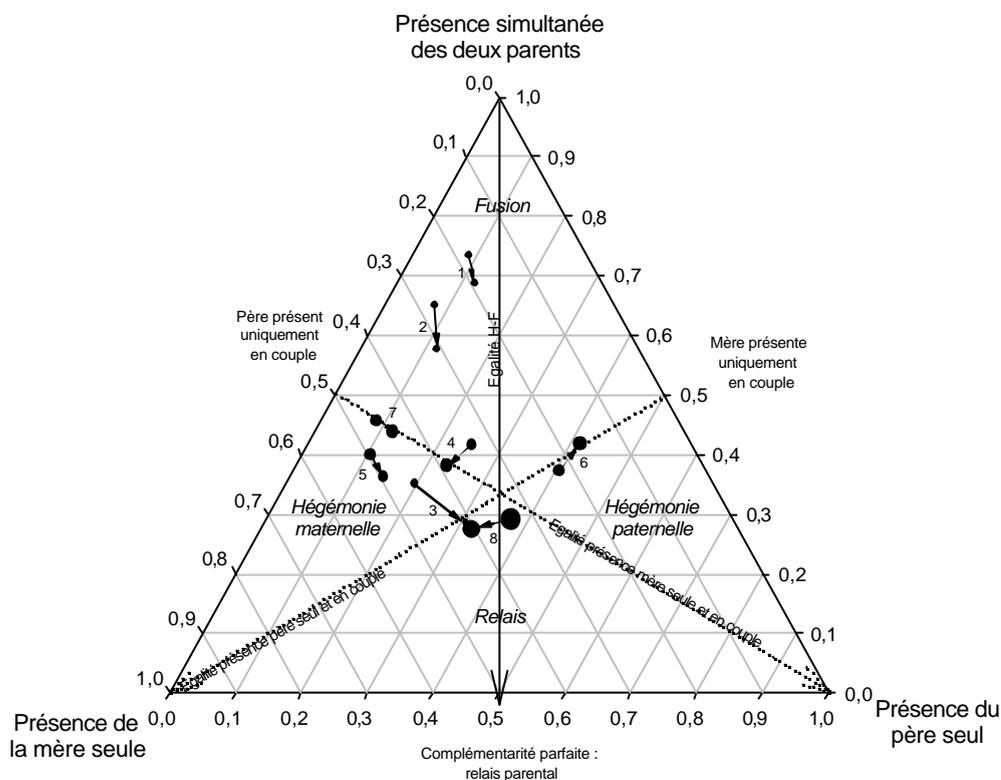
**Tableau 5 – Présence parentale totale pour chaque type selon l'année.**

Les types de présences parentales elles-mêmes peuvent ne pas être exactement identiques entre 1986 et 1998. Si la présence parentale totale évolue peu en dehors de la forte baisse enregistrée dans la classe 8 qui demeure néanmoins la classe de couples assurant la plus grande présence parentale (cf. Tableau 5), sa répartition entre ses différentes composantes se transforme entre 1986 et 1998, principalement pour les trois premières classes (voir Figure 6<sup>17</sup>). L'évolution de la répartition de la disponibilité parentale vers plus de complémentarité et d'égalité se retrouve dans les trois cas : les classes 1, 2 et 3 se rapprochent à la fois de la ligne matérialisant l'égalité homme-femme et de la base du triangle indiquant une plus grande alternance parentale à domicile. Ce changement de rôle ne s'accompagne pas d'un changement dans la présence parentale totale ce qui indique que le réajustement des disponibilités parentales passe par un transfert entre les trois modes de présence. En l'occurrence, le transfert a eu lieu dans les deux cas dans le même sens, la présence simultanée des parents ayant diminuée au profit d'une plus grande présence du père seul, ce qu'indique bien la constance du diamètre des points représentant les classes et le sens de l'évolution, vers le pôle où le père est plus présent seul. Si les caractéristiques des classes 1 et

<sup>16</sup> Le modèle topologique mis en œuvre suppose que les sur-représentations sont du même ordre que les sous-représentations, pour les détails de la modélisation, voir p. 58.

<sup>17</sup> Les différences les plus marquées concernent les classes 1, 2 et 3, et sont effectivement les seules significatives (tests de Wilcoxon non reproduits).

2 demeurent marquées (présence simultanée des deux parents marquée), un changement qualitatif important affecte la troisième classe puisqu'elle se rapproche et semble même rejoindre<sup>18</sup> la classe 8.



**Figure 5 – Evolutions temporelles internes des huit types de présence parentale mis à jour.**

**Lecture : chaque point représente une classe, la taille du point étant proportionnelle à la présence totale moyenne de la classe décomposée selon la proportion de présence parentale imputable à la mère seule, au père seul et aux conjoints. Les cadrans sont délimités par des pointillés.**

Les changements intervenus entre 1986 et 1998 vont tous dans le même sens, à savoir à la fois une plus grande égalité de la disponibilité des parents et une plus grande complémentarité : l'importance de la forme de présence parentale la plus fusionnelle diminue ainsi au profit de modèles plus complémentaires ; de même, les deux types les plus fusionnels tendent à se rapprocher de la zone d'égalité et de complémentarité.

<sup>18</sup> Ce qui ne signifie absolument pas que ces classes soient identiques : seule la répartition de la présence parentale totale dans ses trois composantes converge ; la répartition dans la journée de ces différents modes de présence demeure distincte.

## L'homogamie socioprofessionnelle, fondement des formes de présences parentales

Le principal déterminant des huit types de présences parentales s'avère être la catégorie socioprofessionnelle des conjoints et notamment leurs interactions<sup>19</sup>.

La première forme de présence parentale est avant tout la classe des salariés : les non salariés y sont largement sous-représentés alors que les professions intermédiaires et employés et ouvriers qualifiés apparaissent en nombre. La deuxième classe se distingue par une présence plus importante de cadres et de non salariés. La troisième classe se compose essentiellement de non salariés et d'enseignants. La quatrième classe est formée pour une bonne part d'employés et d'ouvriers qualifiés, les cadres ainsi que les non salariés sont sous-représentés, de même que les enseignants. Les pères cadres ou exerçant une profession intermédiaire s'avèrent sur-représentés dans la classe 5. En revanche, la classe 6 s'avère être composée essentiellement d'employés et ouvriers qualifiés ainsi que de non salariés. La septième classe se singularise de la précédente forme par la sur-représentation des employés et ouvriers non qualifiés. Enfin, les employés et ouvriers apparaissent largement sur-représentés dans la dernière classe qui comporte cependant quelques cadres et non salariés.

Les mêmes commentaires peuvent s'appliquer aux femmes. La première classe comporte essentiellement des salariées, et plus particulièrement des employées et ouvrières qualifiées. La deuxième classe réunit les femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire, ainsi que les non salariées mais également un nombre considérable d'enseignantes contrairement aux hommes. La troisième classe présente les mêmes caractéristiques mais avec une large sous-représentation des employées et ouvrières non qualifiées. La quatrième classe se distingue par la sur-représentation des employées et ouvrières, qualifiées ou non mais également des femmes cadres. La cinquième classe est également composée majoritairement d'employées et ouvrières de tous niveaux mais ce ne sont plus les cadres qui s'avèrent également sur-représentés mais les enseignantes. La répartition des CS des femmes de la classe 6 diffère sensiblement de celle observée chez les hommes : les femmes exerçant une profession intermédiaire sont amplement sur-représentées alors que les employées et ouvrières non qualifiées se révèlent sous-représentées. La septième classe se singularise nettement par la présence de travailleuses indépendantes et dans une moindre mesure d'ouvrières et employées non qualifiées. Enfin, la classe 8 apparaît beaucoup moins typée que pour les hommes dans la mesure où ce type de présence domestique se caractérise par l'absence des pères la nuit très vraisemblablement en raison de leur travail professionnel ; il apparaît cependant que les employées et ouvrières non qualifiées sont sur-représentées. Globalement, la distinction pour les salariées selon la durée de travail stipulée dans leur

---

<sup>19</sup> Un arbre de classification permet d'obtenir rapidement une hiérarchie des combinaisons de variables explicatives. Les deux premières variables de cet arbre se révèlent être la PCS du père et la PCS de la mère. Cette méthode présente bien des limitations (c'est une méthode automatique qui ne permet donc pas de modéliser le phénomène étudié), les résultats ne seront donc pas présentés ici.

contrat n'apporte rien : la très légère sur-représentation du temps partiel dans les classes 5, 6, 7 et 8 n'est pas significative.

Les formes de présences parentales dépendent cependant de l'organisation des deux parents, ce qui signifie que l'on ne peut se contenter d'une approche en termes de catégories socioprofessionnelles individuelles : les effets de composition des PCS entre conjoints doivent impérativement être pris en compte. La première classe se caractérise par une sur-représentation des couples de salariés et une homogamie marquée mais pas parfaite puisque les cas d'hypergamie féminine apparaissent également fréquemment. Lorsqu'un des conjoints est non salarié, l'autre est généralement salarié. La deuxième classe est marquée par une homogamie beaucoup plus importante et une sur-représentation assez large des couples de cadres, d'indépendants et dans une moindre mesure d'enseignants. La troisième classe se singularise par une homogamie qui concerne essentiellement les couples d'indépendants et d'enseignants, les autres couples étant moins sujets à ce phénomène. De même, si les couples d'employés et d'ouvriers qualifiés représentent l'énorme majorité des couples, l'homogamie apparaît beaucoup moins développée dans la quatrième classe. Les classes 5 et 6 réunissent pour l'essentiel des couples d'employés et ouvriers et montre ainsi un degré assez faible d'homogamie pour ces catégories. La septième classe est également marquée par une grande hétérogamie en dehors des couples d'enseignants, d'indépendants et d'employés ouvriers qualifiés. Enfin, la dernière classe se caractérise par une forte homogamie chez les indépendants et les ouvriers et employés non qualifiés.

Le tableau ci-dessous résume la situation. Il apparaît que l'homogamie sociale entre conjoints est associée avec le modèle fusionnel de présence parentale d'autant plus que leur niveau social est élevé : lorsque le niveau social des conjoints est plus faible, il existe une probabilité non négligeable pour que la présence parentale s'éloigne du modèle fusionnel (classes 7 et 8). L'hétérogamie se solde par une plus grande complémentarité des conjoints du fait des horaires de travail différents que la différence des positions sociales induit. La faiblesse de l'échantillon ne permet malheureusement pas de distinguer les différents types de non salariés, notamment de séparer les artisans, commerçants des autres travailleurs indépendants. Il ressort néanmoins de cette étude que la présence parentale assurée par les couples de non salariés revêt des formes très différentes, depuis le modèle des cadres, très fusionnel, jusqu'au relais parental observé dans la dernière classe. À cet égard, les enseignants s'avèrent proches des non salariés en raison de la grande variation des types de présences parentales possibles.

Classe	Taille		Type de présence parentale	Présence parentale	CS caractéristique		Homogamie
	1985	1998			Homme	Femme	
1	32%	23%	Triple synchronisation 9 - 5	Moyenne	Ensemble des salariés	Ensemble des salariées	Forte
2	23%	22%	Triple synchro avec travail masculin plus tardif	Faible	Cadres et non salariés	Cadres, professions intermédiaires, non salariées et enseignantes	Très forte
3	8%	8%	Soirée désynchronisée	Faible	Non salariés et enseignants	Non salariées et enseignantes	Très forte
4	7%	11%	Décalage début et fin de journée	Élevée	Employés et ouvriers	Cadres, employées et ouvrières	F>H
5	5%	6%	Présence féminine matinale	Élevée	Cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers non qualifiés	Employées, ouvrières et enseignantes	H>F
6	5%	5%	Présence masculine matinale	Élevée	Employés et ouvriers, non salariés	Cadres, professions intermédiaires	F>H
7	17%	18%	Forte présence féminine	Très élevée	Employés et ouvriers non qualifiés et non salariés	Employées et ouvrières non qualifiées et non salariées	Forte
8	4%	7%	Succession d'équipes	Maximale	Employés, ouvriers et non salariés	Employées et ouvrières non qualifiées	Très forte

**Tableau 6 – Types de présence parentale et position sociale des parents**

Le lien entre intensité de l'intermariage et forme de présence parentale à domicile décelé lors de l'examen de tableaux croisés est statistiquement validé (voir p. 58 pour plus de détails). L'effet de l'homogamie sur la présence à domicile des conjoints intervient au travers des horaires de travail usuels associé aux CS. C'est le deuxième étage de l'effet de la classe sociale, le premier étant la probabilité associée aux différents types d'horaires professionnels : lorsque la probabilité d'horaire non standard est faible, l'homogamie se traduit par une probabilité élevée d'avoir une journée de type « triple synchronisation » ; en revanche, lorsque la probabilité d'avoir des horaires non standard est élevée, alors les conséquences de l'intermariage sont plus faibles puisque même en cas d'homogamie parfaite, la probabilité d'avoir des horaires professionnels synchrones est moins élevée.

Il reste à tester la stabilité temporelle de la relation entre l'homogamie socioprofessionnelle et les types de présences parentales. En effet, si l'évolution des types de disponibilité parentale entre 1986 et 1998 a été montrée, il est possible que ce soit en raison du changement de la relation entre l'homogamie et la disponibilité parentale. Les transformations des types de

présences parentales diagnostiquées précédemment ne relèvent pas de changements dans la structure socioprofessionnelle des couples qui les composent mais très vraisemblablement reflètent les évolutions des contraintes temporelles associées aux classes sociales : la marche vers plus d'égalité et de complémentarité entre les parents observée entre 1986 et 1998 pour les classes 1, 2 et 8 impliquerait donc que l'homogamie socioprofessionnelle combinée à un statut social élevé soit moins lié au modèle fusionnel, en d'autres termes, il semblerait que les contraintes professionnelles s'individualisent et par conséquent que l'homogénéité des horaires professionnels observée dans les catégories socioprofessionnelle diminue, entraînant une plus grande complémentarité des emplois du temps malgré un degré d'homogamie tout aussi important (voir p. 58 pour les détails statistiques).

La position absolue et relative des conjoints dans l'espace social apparaît donc comme le déterminant principal des types de présences parentales. L'homogamie socioprofessionnelle, quand elle est associée avec une position sociale élevée, a pour conséquence une grande synchronie de la présence des parents à leur domicile mais également une présence parentale totale assez faible. Lorsque la position sociale est basse, alors la notion d'homogamie n'a plus beaucoup de sens : les emplois du temps professionnels des parents ont une probabilité plus élevée d'être désynchronisés ce qui a pour corollaire une présence parentale totale plus importante puisque chaque parent est alors présent seul à son domicile, les deux parents assurant alors une permanence parentale importante. Les couples de non salariés et dans une moindre mesure d'enseignants ont une plus grande variété d'organisations parentales possibles liées à la plus grande irrégularité de leurs emplois du temps professionnels mais également de la plus grande latitude qu'ils ont pour gérer leurs horaires. La présence à domicile des parents, fondement de la vie de famille, s'avère donc être profondément modelée par les positions dans l'espace social des conjoints et assez peu sensible à la présence et aux âges des enfants : l'homogamie socioprofessionnelle n'est donc pas seulement un indicateur supplémentaire de la rigidité de la stratification sociale à côté de la mobilité sociale intergénérationnelle<sup>20</sup>, mais trouve une traduction concrète dans la vie quotidienne des familles.

---

<sup>20</sup> Voir Hout, M. (1982). « The Association between Husbands' and Wives' Occupations in Two-Earner Families », *American Journal of Sociology*, n°88, pp. 397-409 et Kalmijn, M. (1991). « Status Homogamy in the United States », *American Journal of Sociology*, n°97, pp. 496-523.